

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Tyna Mathews](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0c0aaaad55edaefb97f885c>

Date d'obtention : 2022-05-03 13:39:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto est une intervention scolaire qui permet d'évaluer l'incident et de faire de la sensibilisation auprès des jeunes vivant avec ces incidents.

En premier lieu, nous devons parler à l'auteur du signalement. Au travers cette rencontre, il sera important de rassurer la personne et de l'écouter sans porter de jugement.

Ensuite, l'évaluation de l'incident sera nécessaire, en remplissant la grille d'évaluation fournie dans la trousse. Cette grille permettra de déterminer l'ampleur, la nature, les intentions ainsi que l'étendue de l'incident.

Après, il sera important de vérifier l'information auprès des autres personnes au courant de l'incident. Ceux-ci devront aussi remplir la grille d'évaluation.

Après l'analyse de la situation, si je juge que les informations obtenues sont de nature criminelle, je dois contacter la police immédiatement et confisquer le cellulaire à l'instigateur sans compléter la grille d'évaluation avec lui. Je remet le cellulaire aux policiers qui prendront la relève.

Sinon, je rencontre le jeune instigateur afin d'obtenir sa version des faits. Dans une situation d'intentions impulsives, je demande sa collaboration pour supprimer les fichiers à son cellulaire. Si je n'ai pas sa collaboration, je confisque le cellulaire et je téléphone le poste de police afin qu'il prenne la relève. S'il collabore, je fais de la sensibilisation, mais j'informe malgré tout la police.

Il est important de contacter les parents dans les meilleurs délais afin de les informer concernant la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de ne pas agir à titre d'enquêteur avec les policiers lorsque le dossier est prit en charge par le service de police. Je dois m'engager à être disponible pour effectuer l'ensemble de la trousse, toutefois, si les policiers prennent en charge le dossier, il m'est impossible de collaborer avec eux afin de les aider dans les démarches et les rencontres avec d'autres jeunes par exemple.

Nous devons être à l'écoute à tout moment, sans juger les situations. Il est important de rassurer les personnes.

En aucun cas, nous devons divulguer une situation aux médias. La confidentialité est de mise.

Agir de façon rapide est la meilleure solution pour éviter la propagation des vidéos et des photos.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, je pense que le plus délicat dans l'ensemble des interventions à faire est définitivement de s'assurer de ne pas regarder les photos et vidéos. Souvent les élèves abordent rapidement le sujet en démontrant une photos avant même d'expliquer la situation. Donc, mon petit point d'alerte pour moi est définitivement de ne plus jamais regarder une photo ou une vidéo avant de connaître la nature des événements.

De plus, l'appel aux parents est selon moi le plus grand défi. En tant que maman, je pense qu'il n'est jamais agréable de recevoir ce type de nouvelles autant au niveau de la victime que de l'instigateur. Donc, je trouve vraiment délicat d'aborder le sujet et les réactions des parents.